DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 29

Séance du 07 AVRIL 2014 A 20 H 15

exercice : 29

L'An Deux Mil Quatorze, le 07 AVRIL 2014 A 20 H 15

Extrait affiché le : **08 Avril 2014**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoit, Maire.

3^{ème} séance 2014.

Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO

Objet: Institution des Commissions Municipales.

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

N° 24/2014

Le Maire invite le conseil Municipal à procéder à la détermination du nombre et des compétences des Commissions Municipales : conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Commissions sont présidées de droit par le Maire, elles sont formées librement par le Conseil Municipal.

Il propose les Commissions suivantes :

- > Finances
- > Cadre de vie environnement
- > Urbanisme gros travaux
- > Sports
- > Jeunesse
- > Culture communication animations
- > Affaires scolaires
- ➤ Économie emploi commerce artisanat
- Accessibilité handicap, cette Commission devant bien sûr être complétée par arrêté municipal, des représentants des personnes à mobilité réduite en général devant en faire partie.

Le Conseil Municipal délibère sur cette proposition et décide de l'adopter, à l'unanimité de ses membres.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,